

CHATEAUNEUF

2
0
1
4

Bulletin municipal



Crédit photos : Claude Cholat, Lilliane Luc, Gilles Maugie, Vud'ici

— ooo O ooo —

Imprimé par L'Imprimerie de Savoie sur papier recyclé

Editorial



Dans ce même bulletin, il y a un an, je vous faisais part du projet de création de la Communauté de Communes Cœur de Savoie (un 4 pages dans le bulletin explicitait ce projet). Le projet est devenu réalité au 1er janvier 2014. Un travail d'ampleur a eu lieu durant toute l'année 2013 piloté par les présidents des 4 communautés de communes existantes. Il faut souligner la persévérance et l'esprit de consensus qui ont marqué la démarche. J'écrivais à l'époque « il faut mêler utopisme et réalisme, pragmatisme et ambition prospective ». Il faut toujours quelques années pour considérer le bénéfice d'une communauté de communes (n'oublions pas que Gelon Coisin a déjà 10 ans). Nous analyserons dans quelques années, les avancées de Cœur de Savoie pour tous les habitants. L'année 2014 ne sera qu'une année de démarrage d'autant plus qu'à un premier conseil communautaire de janvier à mars succédera après les élections municipales de mars, un nouveau Conseil Communautaire pour la durée du mandat.

Je n'oublie pas la commune de Châteauneuf. Le contenu de ce bulletin vous le montre aisément. Même si l'année 2013 a été moins chargée en grands projets, l'activité de votre Conseil Municipal a été bien réelle. L'objectif de bien vivre à Châteauneuf est un souci constant des élus tant dans les instances communales que communautaires (rénovation et agrandissement de l'école, activités du centre de loisirs par exemple). Je suis persuadé qu'il doit y avoir une heureuse complémentarité dans l'unique but du mieux vivre de tous les habitants entre politiques menées par la commune et par la communauté de communes. Longue et belle vie à Châteauneuf et à Cœur de Savoie.

Je souhaite que 2014 vous apporte santé et réalisation de vos projets personnels et familiaux les plus chers.

**Le Maire,
Henri CARREL**

publié par le Conseil Municipal de Châteauneuf(73)
Directeur de la publication : Henri Carrel
Photographies et illustrations : voir verso couverture
Infographie : Gilles Maugie
Imprimé chez Imprimerie de Savoie, tél : 04 79 71 96 63
Imprimé en 420 exemplaires
janvier 2014



2013 : PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

Extrait des délibérations prises par le conseil municipal durant cette année. Nous vous rappelons que ces réunions sont ouvertes au public.

SEANCE DU 28 JANVIER :

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 4 mois.
Renouvellement de bail de terrain agricole

SEANCE DU 11 MARS :



Approbation de la composition du Conseil Communautaire de la future Communauté de Communes Cœur de Savoie
Approbation comptes administratifs et de gestion : budget communal et assainissement 2012

Approbation répartition du passif et de l'actif du Syndicat de cylindrage dissout.

SEANCE DU 8 AVRIL :

Dissolution du syndicat intercommunal des pompes funèbres

Vote du taux des 4 taxes (reconduction des taux antérieurs)



Vote du budget communal et du budget assainissement 2013

SEANCE DU 3 JUIN :

Approbation définitive après modification de la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Cœur de Savoie (Châteauneuf : 2 délégués)
Demande de subvention au Conseil Général pour l'installation d'un équipement type « Agospace »

Accord pour accepter le transfert à la commune de l'ensemble des biens issus de la dissolution de l'association foncière de St Pierre d'Albigny (surface de chemins d'exploitation au lieu-dit Les lles)
Subventions aux associations
Divers virements de crédits

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE :

Accord concernant le nom de la future communauté de communes : « Cœur de Savoie » et de son siège : place Albert Serraz à Montmélian.

Subventions aux associations
Diverses admissions en non-valeur

Location de terrain sans bail
Refus de procéder au versement d'une participation de 638 € au SIVU assainissement de la Vallée du Gelon en l'absence d'informations précises.

SEANCE DU 4 NOVEMBRE :

Institution d'une régie de recettes
Subvention projet chorale à l'école de Châteauneuf



Renouvellement convention ATESAT

SEANCE DU 9 DECEMBRE :

Election des délégués à Cœur de Savoie : Simone Raffin – Henri Carrel
Subvention classe de découverte : école de Châteauneuf



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE

La Communauté de Communes Coeur de Savoie est née le 1er janvier 2014. Les Conseils communautaires des 6 et 13 janvier organiseront son fonctionnement. Un document vous sera distribué sous un mois pour vous présenter la nouvelle communauté de communes et son organisation.

Nous vous livrons ici les grandes orientations validées par l'assemblée des maires du 25 novembre 2013.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

L'organisation retenue est partagée entre le siège à Montmélian et trois antennes à Chamoux-sur-Gelon, Saint-Pierre d'Albigny et La Rochette sous la direction des quatre directrices actuelles. Le recrutement d'une ou d'un directeur général des services permettra de mettre le tout en cohérence et de s'assurer de la complémentarité des missions confiées aux différents responsables.



Sur les quatre sites, les directrices auront à veiller au bon fonctionnement des services de proximité mais elles se répartiront aussi la conduite des différentes politiques de Coeur de Savoie conformément aux compétences exercées. Ce projet d'organisation a été présenté le 12 novembre aux personnels administratifs, le 13 aux personnels travaillant dans les domaines de la petite enfance - jeunesse et dans l'action sociale notamment pour les personnes âgées, enfin le 15 novembre aux personnels techniques et aux chargés de mission. Sabine Enderlin du Centre de Gestion a rappelé les droits statutaires des agents en cas de fusion. Ces échanges très constructifs ont permis à chacun de connaître ses droits et de se rassurer sur son avenir et sur sa place dans la nouvelle structure.

En tout et pour tout seules huit personnes seront amenées à se déplacer pour travailler au siège de Montmélian (comptabilité, ressources humaines, secrétariat, accueil) et elles ont toutes envisagé ces changements avec sérénité.

ORGANISATION POLITIQUE :

Parallèlement à l'organisation des services, les élus ont échangé sur la direction politique du territoire. Ils se sont accordés sur une présidence et 14 vice-présidences (maximum autorisé par la réglementation). Chaque vice-président en charge d'un champ de la politique de Coeur de Savoie aura à constituer un comité de pilotage composé d'élus communautaires mais aussi d'élus communaux et de techniciens dont les compétences sont reconnus, l'appui administratif étant piloté par la directrice désignée sur la compétence. Pour la période de janvier 2014 jusqu'aux élections municipales, la répartition des vice-présidences doit s'appuyer sur les pratiques des communautés actuelles. Il est proposé de désigner 3 vice-présidences sur le périmètre de la CC Combe de Savoie (Saint-Pierre d'Albigny) qui n'a que quatre communes et quatre vice-présidences sur chacun des trois autres périmètres. Ainsi on assurerait une quasi continuité des équipes actuelles jusqu'aux élections municipales de mars 2014.



PROJET DE STATUTS :

Un projet de statuts a été proposé durant cette Assemblée des Maires. Il s'appuie sur le projet de territoire et sur les orientations issues des réunions thématiques du début d'année. Des points juridiques sont encore à lever et quelques précisions ou ajustements risquent encore d'intervenir. Il est souhaitable de progresser rapidement sur ce sujet essentiel afin de redonner aux communes les compétences qui se seront pas retenues par Coeur de Savoie et de leur permettre la mise en place d'une nouvelle organisation au sein de SIVU notamment.

Un travail est également en cours avec le concours du cabinet Stratorial Finances pour évaluer les transferts de charge de la nouvelle intercommunalité vers les communes pour les compétences redonnées (scolaire, périscolaire, eau potable) mais aussi des communes vers Coeur de Savoie pour les compétences harmonisées (ZAC du Héron, gymnases de La Rochette et de Saint-Pierre d'Albigny, gendarmeries).

Il est demandé aux élus de reprendre ce projet de statuts et de faire remonter leurs interrogations ou leurs propositions pour que la version définitive soit prête début janvier.

CALENDRIER DES PROCHAINES SEMAINES :

Suite à la demande aux 43 communes du Préfet de désigner leurs représentants amenés à siéger au 1er janvier 2014, les 73 nouveaux délégués communautaires se réuniront une première fois le 6 janvier pour leur installation et les élections du président, des vice-présidents et des représentants de Coeur de Savoie aux différentes instances.

Une deuxième séance est prévue le 13 janvier pour prendre les premières décisions et notamment proposer aux 43 communes membres de nouveaux statuts.

Une cérémonie des voeux est proposée le 16 janvier qui permettra aux agents et aux élus de se retrouver pour le lancement de la nouvelle intercommunalité.



ELECTIONS 2014 : CE QUI CHANGE...

Le décret n°2013-938 du 18/10/2013 modifie l'article R60 du code électoral (loi n° 2013-403 du 17 mai 2013) et rend obligatoire pour tous les électeurs la présentation d'une pièce d'identité au moment du vote relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 23 et 30 mars prochains. Voici des exemples de pièces d'identité admises :

- Carte d'identité ou passeport même périmés
- Permis de conduire en cours de validité
- Permis de chasser en cours de validité.
- Passeport
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- etc...

A défaut de présentation d'une des pièces listées sur le document affiché dans le bureau de vote, il ne sera pas possible de participer aux différents scrutins,

URBANISME : Déclaration d'achèvement des travaux

La déclaration d'achèvement des travaux dite "déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)" est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction avec :

- le permis de construire,
- le permis d'aménager,
- ou la déclaration préalable.

Elle est obligatoire une fois que les travaux sont terminés. La DAACT s'effectue à la mairie au moyen du formulaire Cerfa n°13408*01.

Il est rappelé que la démarche ne peut s'effectuer qu'une fois l'ensemble des travaux acceptés lors de la demande a été terminé. Ainsi les enduits de finition prévus doivent ainsi être réalisés.

RAPPEL : Les travaux envisagés ne doivent en aucun cas commencer avant que soit accordé l'autorisation officielle ou seulement à l'échéance du délai "tacite de non-réponse" (2 ou 3 mois)...

En cas de doute se reporter aux bulletins municipaux de **janvier 2008** (cf page 6) et **janvier 2010** (p. 20) et se renseigner en mairie

ENVIRONNEMENT :

L'action de la Communauté de Communes Gelon Coisin a porté cette année également sur la réduction du volume des déchets et son corollaire : l'encouragement à mieux trier nos ordures.

La mission a été confiée à Nadia Pereira, chargée de mission. Un kit du tri comprenant un guide pratique, un mémo, un sac de précollecte et un autocollant « Stop-Pub » a fait l'objet de distributions dans le canton : Coise, Bourgneuf et Châteauneuf, au mois de novembre. Cette opération de sensibilisation voudrait consolider la baisse observée ces trois dernières années (-5T/an). Et bien entendu, en réduisant les tonnages d'ordures collectées, c'est également la facture de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de chaque ménage qui diminue : de 12,3% en 2009 à 11% en 2013).

Afin de sensibiliser les plus jeunes (CE2, CM1 et CM2), la Comcom les a associés aux opérations de distribution des kits lors des trois journées et à la connaissance de la chaîne de valorisation des déchets. Ils ont ainsi pu visi-

ter l'usine de Savoie Déchets et le chantier de l'entreprise Valespace.

Un spectacle le 30 novembre parachevait l'opération de communication entreprise. En résumé : des occasions multiples de prendre conscience et de se confronter avec le problème posé par nos ordures et de mesurer l'ampleur de l'enjeu au présent et pour les futures générations.

Ces valises kit sont à votre disposition et à retirer en mairie.



A noter : les déchetteries de Chamoux, St-Pierre d'Albigny et la Rochette sont toutes également accessibles aux habitants de Châteauneuf : aussi logiquement, choisissez celle que est sur votre route... (Attention : les horaires d'ouverture y sont différents).

BUDGET COMMUNAL

LISTE DES TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2013



Description	Réalisations	Coût	Suivi / Subventions
Voirie Réfection	Tardevel Haut, Pattaz, Eglise	39 500€	réalisé
Entretien	Voies communales	11 000€	réalisé
Bâtiment	Presbytère chauffage Salle communale chaudière	20 000€ 4 000€	en cours réalisé
Urbanisme	Sté LieuxDits + étude paysagiste / Maltaverne	2 720€ 5 218€	réalisé réalisé
Réseaux	<ul style="list-style-type: none">Eaux pluviales Tardevel basEclairage public Freydière HtEclairage public MaltaverneEaux pluviales PattazCâblage le Pont Rougement	14 200€ 1 300€ 4 000€ 9 000€ 3 000€	réalisé réalisé en cours réalisé réalisé
Divers	Borne Incendie le Boisson	2 500€	réalisé
Patrimoine	Pont Jaillette Pont du Coisin Lavoir des Poncins	14 500€ 3 600€ 3 400€	8 410€ / réalisé réalisé réalisé
Matériel	Tondeuse + remorque Ordinateur + logiciel Emagnus	4 600€ 2 700€	réalisé réalisé



AMÉNAGEMENT DE MALTAVERNE

L' Avant Projet Sommaire (APS) que nous vous présentons est issue d'une série de séances de travail du Conseil Municipal avec le bureau ARTER de Chambéry.

Dans le futur, il sera précisé, enrichi voire modifié pour aboutir à un projet définitif qui sera alors soumis à consultation auprès d'entreprises de travaux.

Nous avons tout de même décidé de vous le présenter en l'état.

Voici les objectifs que nous nous étions fixés en amont de ce projet. Il a pour principe général le réaménagement des espaces publics du chef-lieu :

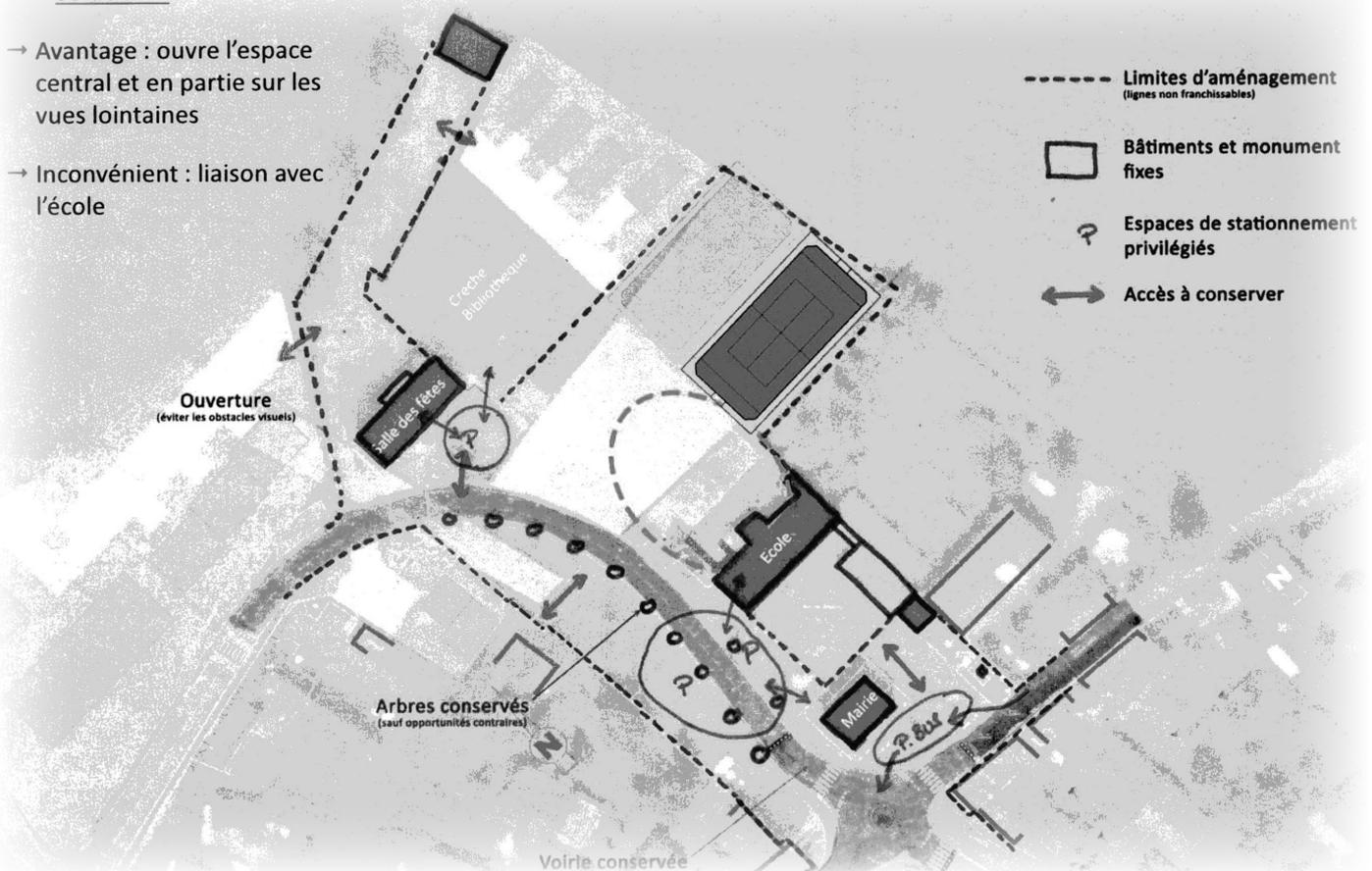
- Traiter les liaisons piétonnes entre les différents pôles du coeur de vie (mairie / école / Salle des fêtes & bibliothèque / centre multi-accueil / nouvelles zones urbanisées),

- Restructurer l'espace public de manière à intégrer de façon cohérente différents équipements et espaces d'aménagement du centre (aire de jeux, espaces récréatifs et sportifs (type Agorespace), espaces verts, jardins pour l'école, ...),
- Réorganiser et hiérarchiser le stationnement sur l'ensemble de la zone d'aménagement en prenant en compte l'évolution de la demande liée aux projets immobiliers (zone AU2),
- Mettre en valeur les abords de la mairie en y intégrant les usages actuels,
- Conforter une cohabitation sécurisée entre les voitures et les piétons sur l'espace central,
- Réaménager l'ensemble en conservant le tracé de la voirie actuelle (route départementale)

✓ Solution 4

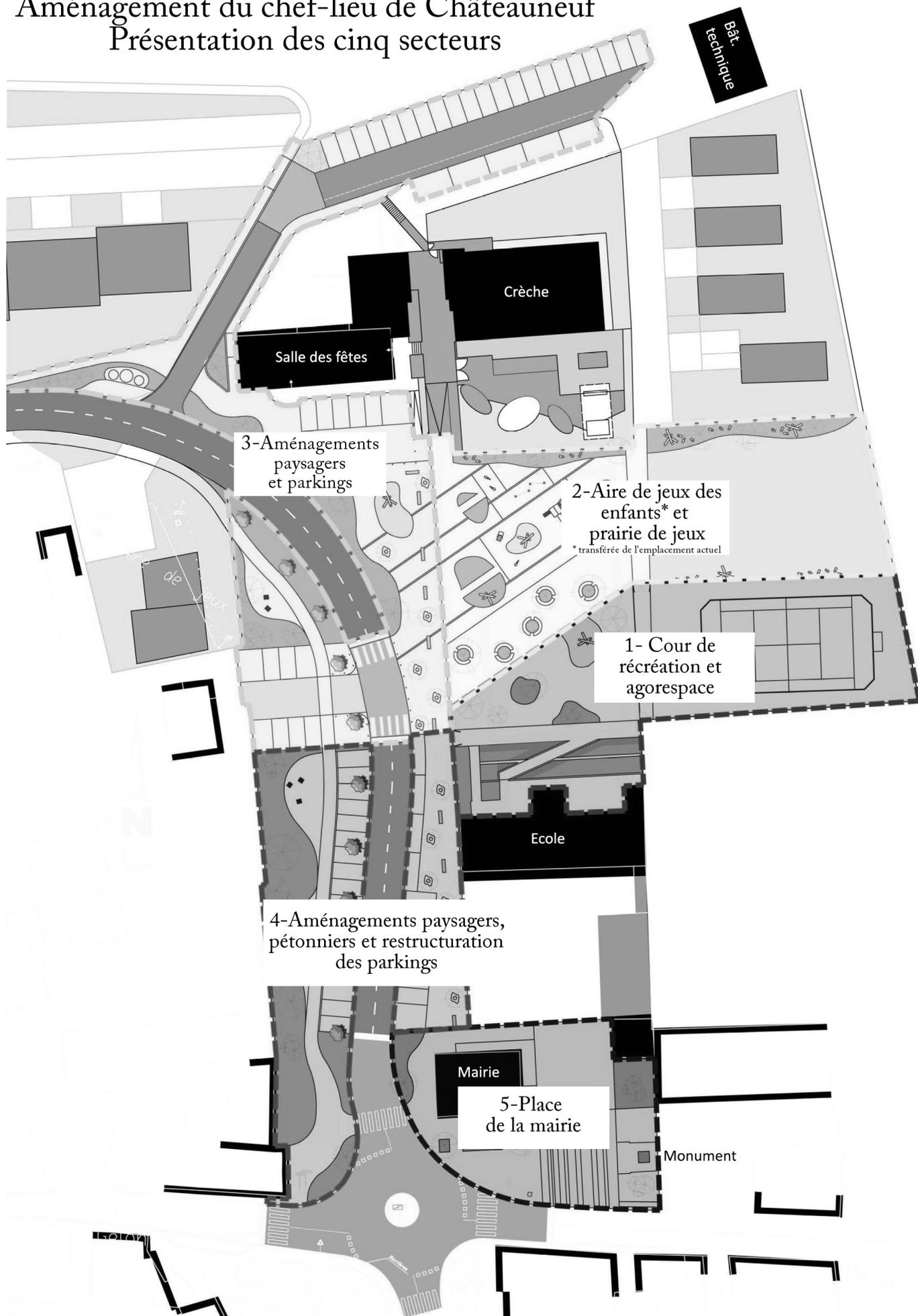
→ Avantage : ouvre l'espace central et en partie sur les vues lointaines

→ Inconvénient : liaison avec l'école



Aménagement du chef-lieu de Châteauneuf

Présentation des cinq secteurs



URBANISME : AIDES DE L'ASDER

Article proposé par l'ASDER -
Actualité des aides à l'automne 2013 -

J'éco-rénove j'économise

Dans le cadre du nouveau Plan de rénovation énergétique de l'habitat, de nouveaux finance-



ments ont été établis pour engager des travaux de rénovation.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller rénovation info service de l'ASDER qui calculera pour vous le montant des financements auxquels vous avez droit et vous aidera à élaborer le projet de travaux dont vous avez besoin.

Pourquoi engager une rénovation ?

Vous pouvez nettement réduire vos factures d'énergie en changeant la chaudière, posant des fenêtres à double vitrage, isolant les murs et la toiture de votre logement, etc. Cela améliorera aussi votre confort de vie et aura une incidence sur la valeur de votre patrimoine car depuis 2011, pour vendre votre logement, l'affichage de la performance énergétique étiquette énergie est obligatoire.

Quelles aides possibles ?

Quelle que soit votre situation, il y a forcément une aide qui correspond à vos besoins d'éco-rénovation ! Selon votre situation personnelle, certaines des aides peuvent être cumulées. Certaines aides sont réservées aux foyers aux revenus modestes. D'autres dépendent des travaux ou bouquets de travaux (travaux issus d'au moins deux catégories différentes) réalisés.

Une nouvelle prime exceptionnelle de 1350 €
Selon votre situation, la prime de 1350 € pour les ménages aux revenus moyens peut vous concer-



renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

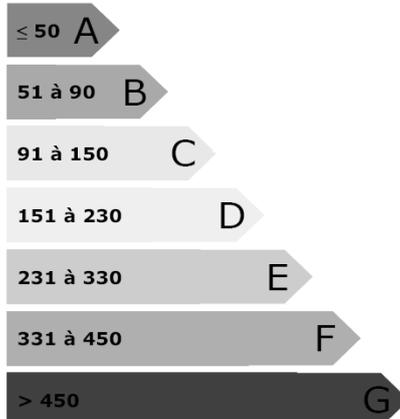
ner. Il faut prévoir au minimum un bouquet de deux travaux, réalisés par des professionnels : isolation thermique, changement des fenêtres, installation de chaudières performantes...

Prêts et crédits d'impôt

L'éco-PTZ, accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le louent, permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro d'un montant maximal de 30 000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation sous certaines conditions : « bouquet de travaux », performance énergétique à atteindre, etc.

Le Crédit d'Impôt développement durable (CIDD), accessible à tous (propriétaires comme locataires), permet de déduire de vos impôts entre 10 et 40 % des dépenses d'équipement pour certains travaux de rénovation énergétique. Il est applicable jusqu'au 31 décembre 2015 aux maisons individuelles ou appartements achevés depuis plus de 2 ans et utilisés comme habitation principale.

Bâtiment économe



Bâtiment énergivore

Étiquette énergie indiquant le niveau énergétique du logement

Auprès de qui vous adresser ?

Au vu de la diversité des situations, il faut s'adresser aux conseillers de l'ASDER, Espace Info Energie de Savoie pour connaître ses droits et les conditions pour bénéficier des aides (conditions de ressources, type de travaux, date de démarrage des travaux par rapport au dépôt de votre dossier, etc).

ASDER

par téléphone 04 79 85 88 50

ou sur rendez-vous : à la Maison des énergies à Chambéry ou lors des permanences décentralisées (<http://www.asder.asso.fr/infos-pratiques>)

asder



Pour plus d'informations :

- www.asder.asso.fr (rubrique Info Energie/aides aux particuliers).
- renovation-info-service.gouv.fr

Le dispositif «Rénovation Info Service» s'appuie sur un partenariat renforcé avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'Agence pour l'Information sur le logement (Adil).

Un cas concret :

Presque la moitié des travaux en aides publiques

Ce couple, au revenu annuel inférieur à 35 000 €, souhaite isoler leurs combles de 100m² avec 30 cm d'isolant et changer leur chaudière fioul âgée de 30 ans pour une chaudière fioul à condensation. Le coût des travaux est estimé à 9 500 euros.

Ils peuvent bénéficier de la nouvelle prime à 1350€, d'aides du Conseil Général de la Savoie

de 1500 € et d'un crédit d'impôt de 1612 €. Le total des aides publiques sera de 4 465€, soit 47% du montant des travaux.

Tous les chiffres sont donnés à titre indicatif : ils varient, en fonction du lieu, de la nature des travaux réalisés, de la composition des ménages et des types de financement. Les économies d'énergie dépendent du comportement de chacun, avant comme après les travaux.

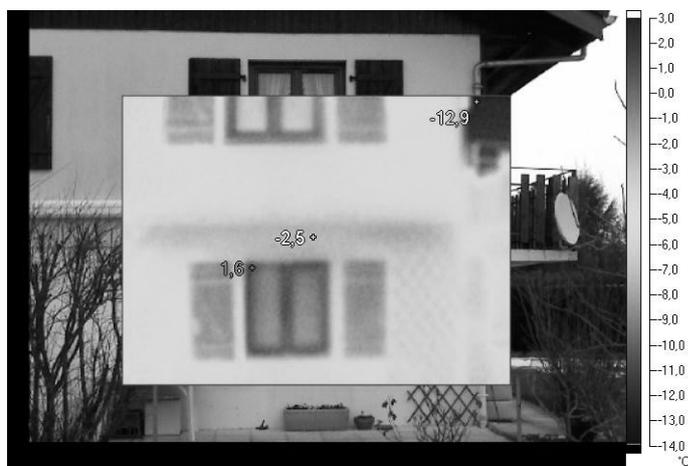
LES OPAH

Une OPAH existe dans votre secteur :

Ce type d'Opération vous permet, selon vos conditions de ressources, d'accéder à des aides complémentaires et des financements ANAH pour rénover votre logement.

Se renseigner auprès de la structure référence de votre territoire :

- Arlysère : Habitat et Développement au 0 800 200 451
- Tarentaise Vanoise : PACT de la Savoie au 04 79 69 90 20
- Chambéry Métropole : Urbanis au 04 79 33 21 26
- Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget : Urbanis au 04 79 33 21 26
- Syndicat Intercommunal du Canton de Modane : Habitat et Développement au 0 800 200 443
- Communauté de Communes Maurienne-Gallibier : Habitat et Développement au 0 800 200 443
- Pour les autres territoires : renseignez-vous auprès du PACT de la Savoie au 04 79 69 90 20



Thermographie pour repérer zones à isoler

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Lors de cette cérémonie qui réunissait la population autour du Monument aux morts, les enfants de l'école nous avaient préparé un chant qui malencontreusement dut affronter les aléas de la technologie. Nous avons pensé intéressant de reproduire ce texte de qualité et de souligner la motivation des enfants à cette occasion.

Les lettres - chanson de Maxime Le Forestier

*Avril 1912, ma femme, mon amour,
un an s'est écoulé depuis ce mauvais jour
Où j'ai quitté ma terre.
Je suis parti soldat comme on dit maintenant.
Je reviendrai te voir, d'abord de temps en temps,
Puis pour la vie entière.*



*Je ne pourrai venir sans doute avant l'été.
Les voyages sont longs quand on les fait à pied.
As-tu sarclé la vigne ?
Ne va pas la laisser manger par les chardons.
Le voisin prêterà son cheval aux moissons.
Ecris-moi quelques lignes.*

*Hiver 1913, mon mari, mon amour,
tu ne viens pas souvent, sans doute sont trop courts
Les congés qu'on te donne
Mais je sais que c'est dur, cinquante lieues mar-
chant pour passer la semaine à travailler aux
champs,
Alors, je te pardonne.
Les vieux disent qu'ici, cet hiver sera froid.
Je ne sens pas la force de couper du bois*

*J'ai demandé au père.
Il en a fait assez pour aller en avril
Mais penses-tu vraiment, toi qui es à la ville.
Que nous aurons la guerre ?*

*Août 1914, ma femme, mon amour, en automne
au plus tard, je serai de retour
Pour fêter la victoire.
Nous sommes les plus forts, coupez le blé sans moi.
La vache a fait le veau, attends que je sois là
Pour le vendre à la foire.
Le père se fait vieux, le père est fatigué.
Je couperai le bois, prends soin de sa santé.
Je vais changer d'adresse.
N'écris plus, attends-moi, ma femme, mon amour.
En automne au plus tard je serai de retour
Pour fêter la tendresse.
Hiver 1915, mon mari, mon amour,
le temps était trop long, je suis allée au bourg
Dans la vieille charrette.
Le veau était trop vieux, alors je l'ai vendu.
Et j'ai vu le vieux Jacques, et je lui ai rendu*





*Bien plus riche que nous. Donne-lui la moitié.
Rendre ce que l'on doit, aujourd'hui, c'est jeter
L'argent au cimetière.
On dit que tout cela pourrait durer longtemps.
La guerre se ferait encore pour deux ans,
Peut-être trois ans même.
Il faut nous préparer à passer tout ce temps.
Tu ne fais rien pour ça, je ne suis pas content,
Ça ne fait rien, je t'aime.*

*Ainsi s'est terminée cette tranche de vie, ainsi s'est
terminé sur du papier jauni
Cet échange de lettres
Que j'avais découvert au détour d'un été sous les
tuiles enfuies d'une maison fanée
Au coin d'une fenêtre.
Dites-moi donc pourquoi ça s'est fini si tôt.
Dites-moi donc pourquoi, au village d'en haut,
Repasant en voiture,
Je n'ai pas regardé le monument aux
Morts de peur d'y retrouver, d'un ami jeune encore,
Comme la signature.*

*Le reste de nos dettes.
Nous n'avons plus un sou, le père ne marche plus.
Je me débrouillerai, et je saurai de plus
En plus être économe
Mais quand tu rentreras diriger ta maison, si
nous n'avons plus rien, du moins nous ne devons
Plus d'argent à personne.*

*Avril 1916, ma femme, mon amour, tu es trop
généreuse et tu volés au secours
D'un voleur de misères*



Remerciements à toute l'équipe enseignante et à son dévouement pour nos enfants.

Restauration du vieux pont de la Jaillette

Pont et lavoir remarquables exhumés de terre

C'est fait ! Les travaux de restauration du pont de la Jaillette, élément remarquable du patrimoine rural à la frontière des territoires de Châteauneuf et de Hauteville sont réceptionnés depuis samedi. Après deux ans de préparation et d'exhumation, l'ouvrage de 1828 a confirmé l'exemplarité de sa construction. La direction régionale des affaires culturelles et la fondation du patrimoine de Rhône-Alpes s'y étaient d'ailleurs attachées. Enjambant le "nant Jaillette", le pont profite de l'implication des historiens locaux dont l'adjointe à la culture Anne-Marie Cholat. Spécialiste d'un certain mimétisme constructif, l'entreprise de Cognin Environ'Alpes Paysages a rendu l'aspect originel à un pont étonnamment large de cinq mètres. "Nous avons "dessouché" des arbres dont les racines participaient de l'équilibre de l'ensemble" détaillait Nicolas Perrier. Le "reconstructeur" parle de l'assemblage pierre à pierre de la voûte, empruntant aux usages des siècles derniers, sans ciment pour que l'eau traverse ! Une eau qui aura d'ailleurs joué un rôle insolite au matin du 27 août. "Deux orages successifs ont lessivé les terres fraîchement retirées du lit, mettant à jour



Le vieux pont avant restauration



un canal d'acheminement vers le bassin lavoir en contrebas du pont" indique Claude Cholat. Bénévoles locaux et techniciens ont ainsi étendu leurs recherches jusqu'à nettoyer deux pièces patrimoniales rares. Les découvreurs espèrent désormais pouvoir poursuivre l'œuvre, avec quelques aides. "Toutes les conditions ont été réunies pour que la Fondation du patrimoine participe au coût du chantier du pont : la mobilisation locale, l'intérêt patrimonial évident.

Il est cependant rare que nous portions deux fois notre appui sur un même site, sauf à ce que mécènes ou souscriptions s'engagent" annonçait Nicolas Frydlender, membre de la Fondation. Le message est passé. La plaque inaugurale aussi, remise par ce dernier au maire castelneuvois, Henri Carrel.

Raphaël Sandraz / DL du 18 sept 2013

Saluée par le maire de Betton Ph Séauve, le conseiller général A Dalla Mutta, les élus castelneuvois, la reconstruction du pont de la Jaillette a reçu samedi sa "labelisation" officielle de la Fondation du Patrimoine.





Après restauration

Trouvaille!

LE VIN DE FRILEUSE

Les Travaux du pont de la Jaillette ont permis au ruisseau de remodeler son lit et de mettre à jour une fiole de « vin de frileuse ».



La fiole porte l'inscription :

Vin de Frileuse
Le plus fort des fortifiants
EXTRAIT

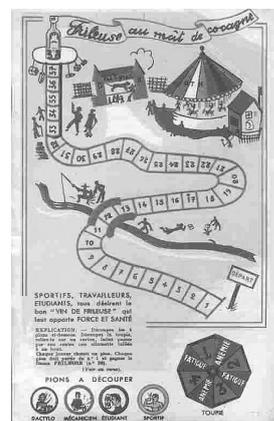
A diluer dans un litre de vin

C'était une potion "tonique" vendue en pharmacie entre 1934 et 1940. Elle était fabriquée à Frileuse, un quartier du Havre, à base d'Uvaria, une plante de Madagascar, et de zeste d'orange.

Le poète Robert Desnos en fit la publicité radio phonique :

« Pour être bien portant
Buvez du vin de Frileuse
Pour être bien portant
C'est l'plus fort des fortifiants »

La maison était très en pointe pour faire de la publicité attractive... auprès des plus jeunes, témoin ce jeu inspiré du jeu de l'oie et d'autres jeux de devinettes ou jeux de 7 familles que l'on trouve chez des collectionneurs.



Claude Cholat

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Toute l'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale (Sylvie Carrel, Monique Charpin, Martine Foulon, Monique Herres, Liliane Luc, Anita Marthelot, Jean-Pierre Raffin et Joëlle Stols) vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Rappel des horaires :

Jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 en période scolaire,

Jeudi de 16 à 19h00 pendant les vacances,

Fermeture : mi juillet - mi août et vacances de Noël.

Depuis l'installation de la bibliothèque dans les nouveaux locaux, les inscriptions ont bien progressé ; cette année nous sommes heureux d'avoir accueilli 70 nouveaux lecteurs dont 36 ont moins de 14 ans. Ainsi sont totalisés actuellement 175 inscrits, donc 22,7% de la population, ce qui est très encourageant et 3 000 ouvrages ont été empruntés dans l'année.

Nous nous efforçons de varier les collections grâce à la subvention communale annuelle en acquérant des nouveautés 3 à 4 fois par an : des romans et des romans policiers pour les adultes, des romans, des recueils de poésies, des contes et des BD pour les jeunes du CE1 au collège, et des albums pour les plus petits. Tous les mois nous réservons des ouvrages à la bibliothèque départementale de prêt.

Nous avons abonné la bibliothèque aux 3 revues mensuelles suivantes : « Géo », « Avantages », « Que Choisir » ; nous allons étendre ce choix à « Maison et travaux », et « 60 millions de consommateurs ».

Les enfants pourront choisir entre « J'aime lire », « La hulotte » et « Wapiti ».

Animations:

Tout au long de l'année scolaire les classes de l'école de Châteauneuf sont accueillies le jeudi de 13h30 à 15h selon un planning arrêté en concertation avec les professeurs des écoles. Les élèves empruntent un livre qu'ils rendront à la séance suivante. Un moment est parfois consacré à la lecture d'une histoire, d'un conte, d'une poésie..



Les plus petits (futurs lecteurs) sont également les bienvenus :

Les enfants de la crèche sont accueillis un mardi par mois de 10h à 11h. Monique Charpin leur lit plusieurs histoires, ensuite ils peuvent manipuler les livres.

« L'heure du conte pour petites oreilles » s'adresse aux enfants de 1 à 6 ans, un mercredi par mois, de 10h30 à 11h. Les enfants viennent accompagnés d'un adulte. Les dates sont à consulter en bibliothèque.

Deux matinées, tous les deux mois, sont consacrées à l'accueil des assistantes maternelles du relais (RAM) et des petits dont elles ont la charge.

Le prêt de livres n'est pas possible lors de ces animations.

Votre bibliothèque a participé pour la 4ème année consécutive à l'élection du prix Rosine Perrier dans le cadre du Salon du Livre d'Hermillon qui s'est tenu les 12 et 13 octobre 2013. La sélection comprenait 12 œuvres que nous avons proposées à nos lecteurs. Une cinquantaine de votes (anonymes) ont été recueillis entre le mois d'avril et le 10 septembre.

Le lauréat 2013 de ce prix littéraire est François Garde pour "Ce qu'il advint du sauvage Blanc".

Nous avons cette année encore participé à l'opération « Premières Pages » initiée par le Conseil Général de la Savoie et la Caisse d'Allocations Familiales sur l'impulsion du Ministère de la Culture. « Premières Pages » consiste à offrir à tout enfant né ou adopté en Savoie en 2012 un album : cette année « mon arbre » de Ilya Green.

Cette opération vise à promouvoir le livre dès la petite enfance comme vecteur d'éveil, de plaisir et d'échanges autour des livres.

Samedi 8 Juin, le personnel de la structure multi-accueils en accord avec les bibliothécaires, a présenté aux parents et aux bébés une animation d'une grande qualité autour de ce livre. A cette occasion, certains parents ont pu découvrir la bibliothèque ainsi que les collections mises à la disposition des enfants dès leur première année.

Toutes ces opérations seront reconduites en 2014.

MERCI À ROGER NERRAND:

Comme à chaque début d'année, Roger est venu saluer ses collègues et leur remettre un versement de 300 € pour la bibliothèque de l'école.

Qu'il soit remercié pour ce geste.

Perspectives :

Nous envisageons de faire intervenir une lectrice-conteuse pour une soirée à destination des adultes et des adolescents (découverte d'extraits courts de plusieurs livres sur un même thème).



Pour nos petits lecteurs, une « soirée pyjama » sera organisée.

Nous vous informerons dès que possible des modalités de ces deux nouvelles animations.

Enfin, nous souhaiterions vous proposer des moments de partage et d'échanges entre lecteurs autour d'un livre ou d'un thème.



CHRONIQUES DES ASSOCIATIONS

SOCIÉTÉ DE CHASSE



Cette association est certainement une des plus anciennes de la commune, elle se compose de 23 adhérents et espère un renouvellement de jeunesse (nous taïrons ici la moyenne d'âge de nos chasseurs). L'organisation est toujours en 3 équipes, en action le mercredi, samedi, dimanche et jours fériés. La technique employée est soit « faire le pied », rechercher des traces d'animaux qui se sont déplacés dans la nuit ou à « la



Un sanglier de 90kg tué à Lenterey par l'équipe du doyen Joseph Roulier

billebaude » c'est-à-dire lâcher des chiens dans le périmètre du territoire chassable.

L'attribution pour cette année est de 12 chevreuils et un cervidé non coiffé (soit femelle, soit faon). Les sangliers sont de retour sur le terrain dont 7 abattus ce jour. Les renards très nombreux sont entièrement sous le contrôle et tirs de nuit du lieutenant de louveterie affecté à la commune. Restent les ragondins en diminution par l'action efficace des piégeurs assermentés de l'ACCA durant ces dernières années.

Les dégâts aux cultures sont encore nombreux cette année, nos prédateurs les plus connus sont : les cerfs, chevreuils, sangliers, ragondins sans oublier les corneilles (semis).



MALTAVERNE : VOGUE DU VILLAGE



Encore une soirée bien réussie, en ce 24 août 2013 où l'ambiance, la musique et la bonne table étaient au rendez vous ; Ingrédients indispensables qui font la qualité d'une organisation mais pas seulement.

Les éléments majeurs ont été le travail, la présence et le bon esprit de tous les bénévoles que l'on remercie énormément mais jamais assez ; mais aussi les prestations matérielles et la qualité des produits de nos partenaires que nous avons et que nous cherchons au plus près de chez nous.

Un grand merci à la ferme des Boissons, la ferme de Hauteville, le Moto Club des Bermudes, l'Orchestre Bambino, BBQ Chapiteaux, la Cave du Grand Arc et aux Mairies sollicitées.

Merci à tous les participants qui ont contribué au bon déroulement de cette soirée.

Nous vous donnons rendez-vous le 23 août prochain et nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2014.



VUDICI : LES SONS DU LAC

7ème Festival des Arts Vivants,
les 4 et 5 juillet 2014 :

VUDICI en quelques dates

juillet 2007 : création de l'association
juillet 2008 : 1er Festival "Les sons du lac"
janvier 2011 : Projet "Brin d'Arts" 1ère résidence d'artistes (travail sur les des Arts du Cirque avec 2 classes du canton de Chamoux sur Gelon)
avril 2013 : "Les Sons du Lac fête le printemps" soirée repas-spectacles à Cruet
juillet 2013 : 6è édition festival "Les sons du lac"
hiver 2013-2014 : Projet "Bienvenue chez ton voisin" 1ère édition de théâtre musical chez l'habitant.



Après le vif succès de l'édition 6, l'association VU D'ICI s'attelle déjà depuis quelques mois à l'organisation d'un nouveau projet qui a vu le jour en décembre dernier : "Bienvenue chez ton voisin"....une heure de spectacle vivant chez l'habitant diffusé sur les quatre cantons du Territoire Cœur de Savoie ! Le temps d'un instant, une quarantaine de spectateurs étaient réunis dans un grand salon pour pousser la chansonnette avec à l'issue du spectacle un repas partagé ! Les dates de cet hiver ont affichés complet en 1 mois ; ce qui pousse l'association à envisager de renouveler cette opération l'année prochaine!

En attendant les Sons du lac - et grâce à la motivation, au soutien des adhérents, des bénévoles



et de notre super équipe de cuistots - le 29 mars à la salle de la Treille (Saint Pierre d'Albigny) sera le moment de fêter tous ensemble le printemps autour d'une soirée repas-spectacles avec trois groupes de la scène locale savoyarde... Une soirée conviviale et festive en perspective !

Pour la 7ième édition du festival, sera concoctée une programmation subtile, associant les Arts vivants sur deux jours !

Ce rendez-vous désormais incontournable de notre Territoire accueille entre 1500 et 2000 spectateurs toujours plus motivés et heureuse de partager ces moments de découverte ! Les Sons du lac a su au fil des années garder son identité, fidéliser son public et veiller à conserver une "échelle humaine" de l'événement !

Comme tous les ans , les jeunes de l'Espace Cantonal et d'ailleurs...seront de la partie ! Aussi bien pour le montage que pour l'exploitation, et pour le plus grand bonheur des petits, ils animeront avec beaucoup de plaisir l'espace jeune public !

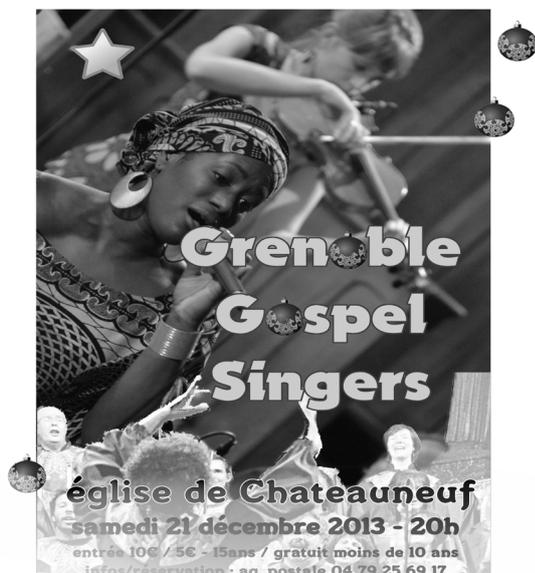


Le festival reçoit le soutien du Conseil Général de la Savoie, de la Mairie de Châteauneuf, de la Communauté de Communes, des communes de Coise, Betton Bettonnet, Villard Léger et Villard d'Héry. Un très grand nombre de partenariats se sont tissés au fil des années notamment avec des entreprises et des producteurs locaux que nous remercions chaleureusement pour leur participation.

CONCERT DE NOEL : GOSPEL

Comme d'habitude, le cru 2013 de ce spectacle du Grenoble Gospel Singers fut très apprécié. En dépit d'une offre multiple de spectacles ce soir là, l'église était une fois encore bien remplie pour ce concert de qualité. En effet 60 choristes, 5 musiciens étaient venus relever le défi de nous

CONCERT DE NOEL



Une soirée placée sous le signe de la tolérance, du respect de chacun, et de la fraternité : une réflexion bien venue dans le temps de l'Avent et plus tard.

Une ambiance colorée, ponctuée de voix chaudes et généreuses émanant d'un groupe de bénévoles très bien rodés.

Malgré une météo plus clémente que les années passées, les auditeurs se voyaient proposer le petit verre de vin chaud traditionnel ainsi qu'une part de gâteau pour les plus gourmands, le temps d'échanger sur un moment partagé très agréable.

charmer (et de nous réchauffer) avec des négro-spirituals traditionnels mais également des chants africains revisités, l'ave-maria et même un chant d'origine irlandaise. Un autre moment émouvant que l'interprétation d'un hymne en mémoire de Nelson Mandela.



CONCERTS DE L'ETE : SONS DU LAC / 6

LAC DE CHÂTEAUNEUF - SAVOIE
6^e Festival des Arts Vivants
LES SONS DU LAC

5 ☆ 6 JUILLET 2013

1 JOUR : 10 €
PASS 2 JOURS : 15 €
MOINS DE 11 ANS : Gratuit
11-15 ANS (DES COLLEES) : 5 €
CONVOIURAGE / 5 PERSONNES : 40 €
RESTAURATION ET BIQUETTE SUR PLACE



Vendredi 5
C^e LES AIRS EN ZIK ☆ LA PETITE
EPICERIE ☆ ORANGE BUD
☆ ADVIEN'QUEPEUX ☆ BARRIO
POPULO

Samedi 6
C^e LES PETITS DÉTOURNEMENTS
☆ CASSE-CROÛTE ☆ MISS
WHITE & THE DRUNKEN
PIANO ☆ CEUX QUI
MARCHENT DEBOUT ☆ NARCO
POLO

Et tout le week-end
☆ C^e LES CRACOTTE ☆ COLLECTIF SAMURIDE
☆ C^e ALDO FAX

2 jours - 2 scènes - 12 spectacles

Pour cette nouvelle édition, l'association VU D'ICI vous a concocté un programme toujours plus varié et accessible au plus grand nombre! Entre l' Espace Jeune Public animé par les jeunes du canton, les spectacles divers et variés (musique/cirque/poésie/arts graphiques...) qui s'enchainent sur deux scènes, LES SONS DU LAC sont bel et bien décidés à retentir dans nos vallées !!!

Nombreux et nombreuses castelneuvois nous ont rejoints en 2012 : si vous aussi vous souhaitez participer à cet événement culturel, n'hésitez pas à nous contacter

Tél : 06 87 85 23 13 (secrétaire : Stéphanie) ou
par courriel : festivallessonsdulac@gmail.

com

Nous renouvelons nos sincères remerciements à tous nos partenaires locaux (artisans/commerçants/associations/producteurs...) et à la commune de Châteauneuf pour leurs engagements et leurs soutiens à diffuser et promouvoir le spectacle vivant dans nos campagnes !

CONCERTS DE L'ETE : CLASSIQUE



9 juillet à 16 heures : Estivales en Savoie

Les Estivales du Chateau sont devenues les Estivales en Savoie en 2012. Dans le cadre de cet élargissement un spectacle itinérant et gratuit assuré par un duo de pianistes d'une durée de 20 minutes environ se produira le 9 juillet sur la place de Châteauneuf.



23^{èmes} Fêtes Musicales de Savoie à l'église le samedi 20 juillet à 18h30

CONCERTOS POUR VIOLON

par l'Orchestre de chambre de Krasnoïarsk (Sibérie), 25 musiciens sous la direction de Michaël Benyumov.

Au programme : le Concerto grosso de Corelli, le Concerto pour 2 violons de Bach, L'Été » des Quatre saisons de Vivaldi et de Piazzolla

www.fetesmusicalesdesavoie.com

Tarif : 12€ – jeunes 6€ - Places en vente à l'Agence Postale de Chateauneuf ou à l'entrée du concert.

Réservation téléphonique au 06 81 19 36 36.



CÉRÉMONIE DES VOEUX 2014



Franc succès de cette rencontre le 10 janvier dernier, occasion d'échanger souhaits de santé et de bonheur avec la population castelneuvoise.

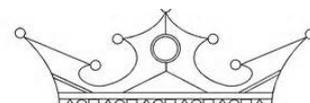


Henri Carrel, maire, souhaitait tout d'abord la bienvenue aux nouveaux arrivants et indiquait que nous étions désormais plus de 800 habitants. Il invitait à une pensée pour les membres de notre communauté éprouvés ou isolés. Il remerciait de leur compétence le personnel municipal : Françoise, Christine, Eric, Jérôme.

Proximité électorale oblige, il survolait les projets en cours : construction sur la zone AU2, recherche, infructueuse pour l'instant, d'un médecin succédant au Dr Bermond et la réflexion entamée sur l'aménagement du centre de Maltaverne (jardin d'enfant, esplanade, terrain d'activité type Agorespace).

Enfin il faisait un point sur la toute récente fusion des quatre communautés de communes en une seule : Coeur de Savoie. Surtout il insistait sur le souci des élus de maintenir la relation de proximité avec les interlocuteurs dans l'offre des services aux administrés.

Une savoureuse part de galette confectionnée par notre pâtissier-boulangier M Allard permettait ensuite de se retrouver de manière conviviale, autour du verre de l'amitié.



CHATEAUNEUF

été 2013

Actualités:



En bref :

Station d'épuration :

Les contrôles réguliers confirment la très bonne qualité des rejets des eaux traitées. C'est la société Lyonnaise des Eaux qui a été choisie après appel d'offre pour assurer la maintenance et intervenir lors des (éventuelles) futures grosses opérations. Il reste un bac de décantation à réaliser en amont de la station.

Eglise :

Des devis ont été demandés pour évaluer le coût de la restauration du maître-autel (classé) afin de lui redonner son éclat original et de traiter le support (bois).

Archives :

Le règlement est au point. La mise à disposition du public sera effective en septembre 2013.

Patrimoine :

Les travaux de réfection du pont de la Jaillette devraient commencer prochainement.

Le 28 juin à 18 heures aura lieu la réception officielle du coffre «Guyot» en présence de ses donateurs, M et Mme Soutou.

Recensement :

Les données définitives seront communiquées par l'INSEE à la fin de l'année 2013. On peut estimer la population de notre commune à 800 habitants environ.

Salle communale :

La chaudière de l'ensemble salle communale - bibliothèque va être renouvelée après 10 ans de bons et loyaux services.

Zone AU2 :

Un projet d'aménagement pourrait être présenté en réunion publique cet automne. Parallèlement un travail de réflexion est engagé avec un architecte-paysagiste pour la restructuration de l'espace public : aire de jeux des petits, espace sportif des jeunes et des scolaires, cour de récréation de l'école, espace vert récréatif. Une réflexion est aussi en cours pour l'aménagement paysagé et l'amélioration de la circulation piétonne : autour de la mairie et entre celle-ci et la salle communale.

Equipement : Achat d'une nouvelle tondeuse autoportée.

TSVP

Les élèves de CM1 au Conseil municipal :

« Selon vous, pourquoi vous ai-je proposé d'assister au conseil municipal ? ». C'est la question que j'ai posée à la classe au retour de cette « drôle de soirée ». Au-delà du plaisir indéniable de se coucher un peu plus tard et de passer quelques heures supplémentaires avec les camarades de classes (!), les réponses des élèves indiquent qu'ils ont bien perçu l'intérêt d'un tel choix : « Pour découvrir la vie en société », « pour comprendre à quoi sert un conseil municipal et surtout que fait un maire », « pour apprendre à argumenter », « pour apprendre de nouveaux mots », « pour que l'on sache comment ça fonctionne si un jour on veut être maire ou conseiller »...

Quant à deviner « pourquoi Monsieur le Maire et les conseillers ont accepté notre venue ? », objet de ma seconde question, les enfants ont bien compris la visée formative de cette séance scolaire hors les murs : « pour nous apprendre, parce qu'ils savent que c'est important pour nous », « parce qu'ils pensent que c'est important pour leur village », « parce qu'il nous ont fait confiance, ils savaient que cela allait bien se passer », « peut-être pour nous tes-



ter, pour voir si nous allions comprendre »... sans oublier l'essentiel : « parce qu'il est gentil ! » aspect déjà exprimé suite à la venue de M. Carrel dans notre classe en vue de la préparation de ce conseil.

Ma dernière question était plus prospective : « Accepteriez-vous de participer à un conseil municipal d'enfants s'il en existait un sur votre commune et pourquoi ? ». Si certains craignent un excès de responsabilités et de préoccupations, si d'autres réservent prudemment leur réponse en fonction du temps d'engagement, de la longueur des conseils et de celle des prises de notes, si certains estiment qu'ils seraient peut-être trop timides... la grande majorité répond cependant par l'affirmative.

Annick Cappoen, institutrice

Publié par le Conseil Municipal
de **Châteauneuf (73)**
Directeur de la publication :
Henri Carrel
imprimé en 450 exemplaires



Voirie communale et réseaux :

Les travaux suivants sont programmés cette année :

- réfection des voies communales du secteur de «Pattaz» et du «Bugnon» entre Tardevel Haut et Tardevel Bas,
- entretien divers d'autres voies communales,
- reprise totale de l'évacuation des eaux pluviales à Tardevel Bas.

Subventions aux associations :

- *Comité d'animation de Châteauneuf* : 765 €
- *Société de chasse* : 765 €
- *Loisirs et pêche* : 765 €
- *Pupilles enseignement public* : 200 €
- *Délégation cantonale Education Nationale* : 54 €
- *Handisport* : 80 €
- *Donneurs de sang de la Combe de Savoie* : 230 €
- *Clique de Coise* : 107 €
- *Loisirs des fils d'argent de l'hôpital de St Pierre d'Albigny* : 100 €
- *Club de hand-ball de Chamoux sur Gelon* : 11 adhérents X 30€ = 330 €

Budgets communal et assainissement :

Voici les chiffres 2013 des deux budgets votés en équilibre lors du conseil municipal du 8 avril dernier :

• Communal

Budget de fonctionnement :

Recettes	468 413 €
Dépenses	468 413 €

Budget d'investissement :

Recettes	324 372 €
Dépenses	324 372 €

• Assainissement

Budget d'exploitation :

Recettes	57 300 €
Dépenses	57 300 €

Budget d'investissement :

Recettes	212 919 €
Dépenses	212 919 €

Agenda de l'été / Congés annuels :

Mairie :

Le secrétariat sera fermé du 9 au 15 juillet et du 5 au 16 août.

Agence Postale :

Fermeture du 9 au 21 août et du 27 septembre au 4 octobre.

Visite de la Step :

Nous vous proposerons à l'automne une visite guidée de ce nouvel et important équipement communal. Prévue le 21 septembre à 10 heures, une invitation vous sera distribuée et cet événement ainsi que l'itinéraire à suivre y seront précisés.



Bibliothèque :



Cet été la bibliothèque sera ouverte de 16h00 à 19h00 les jeudi 11 juillet, jeudi 22 août, jeudi 29 août. Reprise des jours et des horaires habituels à partir du jeudi 5 septembre. Les horaires d'ouverture pendant l'année scolaire sont le jeudi et le vendredi de 16h30 à 18h30, y compris les 4 et 5 juillet.

Nous vous avons annoncé dans le précédent bulletin notre participation à l'opération « Premières pages », organisée par le ministère de la culture, le conseil général et la CAF, qui consiste à offrir un livre aux enfants nés ou adoptés en 2012.

C'est ainsi que le samedi 08 Juin de 9h30 à 10h00, dans les locaux de la bibliothèque, avec le personnel de la crèche, nous avons accueilli les familles concernées en leur proposant une animation autour du livre « Mon arbre » offert cette année.

Le personnel de la crèche avait fabriqué un arbre peint

par les petits et a raconté l'histoire de façon très ludique et nous les remercions pour leur prestation que tout le monde a bien appréciée.

Les familles qui n'ont pas pu se déplacer ce jour-là peuvent venir chercher leur livre à la bibliothèque aux jours d'ouverture munis de leur numéro de la CAF.

Nous avons commencé à utiliser 1/3 du crédit annuel municipal pour l'achat de livres en privilégiant les tous petits et les élèves de l'école. En septembre nous privilégierons les adultes. En décembre nous ajusterons l'équilibre des collections.

Nous participons aussi au prix «Rosine Perrier». Nous ferons une réunion avant la rencontre d'Hermillon (Salon les 12 et 13 octobre) pour partager notre point de vue sur les douze romans concourant et nous remercions les nombreux lecteurs participants. www.salon-du-livre.com pour plus d'informations ou à la bibliothèque.

Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite d'agréables vacances (espérons-les ensoleillées !!...)



Questionnaire transport :

Dans le but de mieux connaître vos modes de déplacements et de participer de façon plus efficace aux réunions des Comités de ligne TER Maurienne et Tarentaise, nous avons diffusé un questionnaire courant mars sur le territoire de la Comcom., les trois gares de contact étant situées sur Chamousset mais aussi sur St-Pierre d'Albigny et Montmélian.

La diffusion auprès des habitants était non directive. Elle a été laissée à l'appréciation et la sensibilité des élus. Via des distributions en boîte à lettres ou via les sites internet de 2 communes et de la Comcom, on peut estimer qu'environ 1200 à 1500 personnes ont pu avoir connaissance de ce questionnaire. Nous avons reçu 55 questionnaires exploitables. Le taux de réponses obtenu est donc très faible. 18 personnes souhaitaient une restitution suite à ce questionnaire, la voici :

Dans les réponses obtenues sont évoqués trois types de préoccupations :

I - Les problèmes des usagers :

Ce sont les questions qui mobilisent le plus qui donnent les réponses les plus nombreuses et pertinentes, car nous sommes en présence des utilisateurs quotidiens. Leur destination principale est Chambéry. Sont évoqué(e)s :

- les dessertes supprimées ou insuffisantes de la gare de Chamousset (pas d'arrêt depuis Chambéry après 18h16, pas de desserte le samedi, mais aussi un retour d'Albertville souhaité vers 17h15 ?)
- la composition insuffisante des trains le lundi et le vendredi,
- l'abri de Chamousset de taille insuffisante,
- l'hiver, le fonctionnement de la borne Oura, le déneigement en gare de St-Pierre d'Albigny.
- la qualité de l'accueil et de l'information (bus en gare de Chamousset ou bien sur la D1006 ?, accueil en gare de St-Pierre et les heures d'ouvertures)
- les difficultés de stationnement en gare de St-Pierre d'Albigny et de Montmélian (nombre de places insuffisant et mauvais entretien : neige, verglas, eau sur le parking),
- la mauvaise gestion/information lors des incidents et retards.

II - Les motivations ou alibis des non-utilisateurs :

- Parcours non desservis par le train, non pertinents ou trop contraignants (Ugine, Faverges, La Rochette, Epierre, St-Pierre d'Albigny, Montmélian),
- Rupture de transport à la gare d'arrivée ou problèmes de correspondance,

- Horaires inadaptés à l'emploi tenu, usage du véhicule pour des motifs professionnels,
- Coût du transport TER.

III - Autres réflexions autour de la mobilité :

- Autonomie de déplacement des jeunes et des anciens en milieu rural,
- Absence de desserte de rabattement depuis nos communes sur St-Pierre d'Albigny notamment,
- Absence de desserte tardive depuis Chambéry autorisant des sorties ou spectacles,
- Nécessité de penser les transports en commun et le co-voiturage sous les angles économique et environnemental,
- Information et relais en milieu diffus (connaissance de l'existant et remontée de l'information : comment promouvoir TER et co-voiturage ?)
- Les applications internet ou smartphone citées (dans le questionnaire) sont peu ou pas connues,
- Le faible coût de l'abonnement de travail est-il insuffisamment connu ?

En conclusion :

Au vu du faible taux de réponses obtenu peut-on pour autant déduire que le thème de la mobilité n'est pas (encore assez) mobilisateur? Pourtant coût de transport, pollution de l'air, handicap par exemple, nous affectent au quotidien. N'est-t-il pas significatif qu'une réflexion approfondie et qu'un vrai travail d'information sur ce sujet restent à engager?

Rappelons que le Grésivaudan s'est engagé dans un PDU (plan de déplacement urbain). Son objet est d'anticiper les évolutions environnementales, énergétiques, démographiques associées à différents scénari économiques à l'horizon 2030 et de proposer des alternatives crédibles. Comme élus voisins nous sommes d'ores et déjà partie prenante de leurs travaux.



L'association de défenses des usagers, «Ligne 53», dont les objectifs sont de concourir à l'amélioration des dessertes sur la Maurienne s'est créée en 2011. Forte de 120 adhérents environ elle participe activement aux Comités de Ligne, rencontres qui permettent de faire remonter les dysfonctionnements et de négocier des aménagements de dessertes. Elle est un interlocuteur actif auprès de la Région et de ses élus et de la SnCF.

contact : ligne53@hotmail.fr



BLOC NOTES

ÉTAT-CIVIL 2013



Mariages :



Sandra ORJOLLET et Jean-François COCHET
Fanny WASSON et Vincent DUFOUR
Françoise DUFAYARD et Ludovic BALT
Sixtine COQUEBERT DE NEUVILLE et Aymeric LOCKHART

Naissances :

Rémy MANUS
Lucie PREVOST ZEN
Adam HEITZ
Manon PIN
Hugo REVIAL
Théo BEDU



Décès :

Lucien MARTINEZ
Tanya AFONSO
Albert FOURNIER
Agnès GRAVE
Simone FUSIER
Zita PEPIN
Théo BEDU

D.A.C.S. : Déplacements Associatifs du Canton de St Pierre D'Albigny

Missions du service

Proposer et organiser l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées, afin de leur permettre de se déplacer, combler la solitude, l'isolement, et préserver leur autonomie, pour :

L'aide aux achats (alimentation, droguerie, pharmacie etc..)

Les rendez-vous médicaux (médecin, dentiste, labo, opticien, pédicure, radios etc...)

Les retraits et dépôts d'argent

Les Administrations (E.D.F, Mairie, Perception, Poste, Telecom, Notaire, OPAC, Sécurité Sociale etc...)

Loisirs, Culture, Sport, Réunions

Visites : (Familles, amis, hôpital, Résidence, Cimetière)

Fonctionnement du service

Chaque jour une équipe de 2 bénévoles (1 chauffeur et 1 accompagnant) est disponible pour assurer le déplacement et l'accompagnement des utilisateurs.

Les utilisateurs peuvent appeler le numéro de portable de l'association (06.45.93.51.57) pour réserver le service à l'heure et au jour de leur besoin.

La permanence téléphonique est assurée par l'accompagnant, qui note les rendez-vous sur un carnet de bord. En fin de journée, les rendez-vous pris sont transmis à la coordinatrice, qui se charge du planning, qui est remis chaque jour à l'équipe concernée.

Tarifs

5€ pour les déplacements sur le canton, 8€ pour les déplacements hors canton, 10€ pour les déplacements pour Albertville, 12€ pour Chambéry

En ce qui concerne les déplacements hors canton, Albertville et Chambéry, ils ne sont acceptés que pour les structures n'existant pas sur le canton (Spécialistes, Hôpital, etc.)

Un reçu est délivré le jour du déplacement à la personne bénéficiaire du service.

Contact et renseignements :

D.A.C.S - Mairie - 73250 Saint Pierre d'Albigny - Tel 06.45.93.51.57

Par Mail : dacs@neuf.fr - Site internet : <http://dacs.la-montaz.com/>

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir, Coût
CARTE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE validité : - 10 ans pour les mineurs, - 15 ans pour les majeurs et selon date d'établissement	À la mairie du domicile. (N.B. : La présence du demandeur est obligatoire). Délai d'obtention 1 à 2 mois.	Deux photographies aux nouvelles normes. Un extrait d'acte de naissance pour les mineurs et les détenteurs d'une carte non sécurisée. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Si renouvellement, restitution de l'ancienne carte. Gratuit. A défaut de la restitution (perte, vol) : 25€
CASIER JUDICIAIRE BULLETIN N°3	Casier judiciaire national, 107, rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 cjn@justice.gouv.fr	Imprimé de demande à retirer en mairie.
CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ	Se renseigner en mairie.	—
CERTIFICAT DE NATIONALITÉ	Au Greffe du Tribunal d'instance du lieu de résidence.	Se renseigner en mairie.
DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE	À la mairie du domicile ou du lieu de mariage.	Imprimé de demande à retirer en mairie. Gratuit.
EXTRAIT DE MARIAGE	À la mairie du lieu de mariage.	Indiquer nom, prénoms et date de mariage. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
EXTRAIT DE DÉCÈS	À la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt.	Indiquer nom, prénoms et date du décès. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
EXTRAIT DE MATRICES CADASTRALES	À la mairie de la commune où est située la propriété ou au cadastre.	—
EXTRAIT DE NAISSANCE	À la mairie du lieu de naissance. Pour les Français nés à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes - <i>Service Central de l'État Civil</i> - 11, rue de Maison Blanche 44941 NANTES Cedex9 www.diplomatie.gouv.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance. Gratuit. Fournir une pièce d'identité. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse. Demande possible par internet dans certaines mairies.
INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES	À la mairie du domicile ou sur www.service-public.fr (N.B. : Les inscriptions ne sont pas automatiques).	Carte d'identité. Justificatif de domicile.
LÉGALISATION DE SIGNATURE	À la mairie.	Signature à faire à la mairie. Carte d'identité. Gratuit.
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE	Dans une mairie équipée d'une station spécifique. ex : St-Pierre d'Albigny, Montmélian, ...	
SORTIE DE TERRITOIRE	Document supprimé par la circulaire du 20*11/2012)	Le mineur devra posséder un passeport ou une carte d'identité
TITRE DE SÉJOUR	Se renseigner en mairie.	
JOURNÉE D'APPEL À LA DÉFENSE	Recensement obligatoire pour les jeunes de 16 ans, garçons et filles Possible sur www.service-public.fr	Livret de famille. Carte d'identité du mineur.

INFO - SERVICES

Mairie de Châteauneuf :

Horaires d'ouverture du secrétariat →

Permanences du maire :

aux horaires d'ouverture du secrétariat et sur rendez-vous.

Téléphone : 04 79 28 84 16

Mail : mairie.de.chateauneuf@wanadoo.fr

lundi	8h30-12h	14h-17h
mardi		16h-19h
jeudi		14h-17h
vendredi		14h-18h

Canton de Chamoux :

Centre Polyvalent d'Action Sociale

«Le Chamoyard» à Chamoux-sur-Gelon - Tel : **04 79 44 53 55**

- **Assistante sociale :** lundi matin, mardi et vendredi - sur rdv

- **Puéricultrice :** mardi matin (9h30-12h), sans rdv

- **Consultations nourissons** 2ème mercredi du mois : 9h00-12h00

- **Permanence CPAM :** vendredi de 11h à 12h

- **Allocations familiales : CPAS St Pierre :** lundi 14h à 16h

CPAS Montmélian : jeudi 9h à 12h

CPAS La Rochette : jeudi 13h30 à 16h

- **RSA :** rdv au 0810 25 73 10 (CAF) ou 09 69 36 87 00 (MSA)

- **Conseillère économie sociale et familiale**

prendre rdv (04 79 96 62 63 (répondeur))

- **Mission Emploi Entreprises :** mardi et jeudi de 9h à

12h30, tél : 07 78 41 22 40

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rue des Ecoles à Chamoux

Tel : 04 79 36 40 51

Ouvert : lundi matin, mardi et vendredi la journée.

Communauté de Communes Coeur de Savoie

Antenne de Chamoux sur Gelon

Tel : 04 79 44 25 28 • Fax : 04 79 44 29 94

lundi, mardi, jeudi : 10h-12h / 16h-17h30

mercredi et vendredi : 9h-12h

Espace Cantonal Jeunesse

Rue des Ecoles à Chamoux

Tel / Fax : 04 79 44 24 13

Du mardi au samedi sur RDV

Trésor Public

Tel : 04 79 36 40 24. Ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Déchetterie

Tel : 04 79 36 41 06

du mardi, jeudi: 14h - 18h (jq 19h en été)

samedi 9h 12h, 14h - 18h (jq 19h en été)

Syndicat des eaux

«La Servaz» à Chamoux-sur-Gelon

Tel : 04 79 36 40 11

Fax : 04 79 44 26 37

SIVU Assainissement

rue des Ecoles à Chamoux sur Gelon

Tél : 04 79 25 21 02

jeudi : 14h - 18h

SNCF : www.ter-sncf.com (Rhône-Alpes) ou tél :35 35

Gare de St-Pierre d'Albigny, Point d'arrêt à Chamousset

Agence Postale Communale de CHATEAUNEUF

lundi, jeudi, vendredi : **13h45 - 17h15,**

mercredi : **14h45 - 18h15**

Départ du courrier : **15h00 - Tél :** 04 79 25 69 17

NB : le bureau est fermé les mardi et samedi.

Médecins

Dr Bermond : généraliste à Châteauneuf

Tel : 04 79 28 85 05 (fermé mercredi et vendredi)

Dr Dautrème : généraliste à Chamoux-sur-Gelon

Tel : 04 79 36 40 33 (fermé jeudi)

Dr Déglise : dentiste à Chamousset

Tel : 04 79 36 46 22

Dr Uhl et Krotoff : généralistes à Coise

Tel : 04 79 69 18 46

Infirmières

Cabinet Arc - Gelon Infirmières

Chamoux - Tous les jours de 8h00 à 9h00

Tel : 04 79 44 20 84

Cabinet Boymond & Olivier

Chamoux - lundi au samedi : 8h30-9h / soir sur RDV

Tel : 04 79 36 47 75

Cabinet Berlioz & Brunier

rue de la mairie, 73 800 Coise St Jean

soins à domicile, au cabinet sans rdv : samedi de 8h à 9h

du lundi au vendredi : 8h30-9h et sur rdv le soir

Tél : 06.01.07.54.90

Pharmacie

Mme Ollinet à Chamoux-sur-Gelon

Tel : 04 79 36 47 75

lundi au vendredi : 9h-12h/14h30-19h

le samedi : 9h-12h30

Crèche - Halte Garderie (ou Structure multi accueil)

du lundi au vendredi : 7h30-18h30

Tel : 04 79 25 71 45

multiaccueil@cc-gelon-coisin.com



CARNET D'ADRESSES 2014

ASSOCIATIONS

• Association de Chasse - président : Gilbert PÉPIN	04 79 28 84 44
• Association Loisirs et Pêche - président : Michel GERVOISE	06 70 40 08 95
• Association des Parents d'Élèves - mël : ape-rpi@orange.fr	
• Amicale des Donneurs de Sang - contact : Geneviève GENIN	06 22 89 70 20
• Amicale des Sapeurs Pompiers - président : Michel CHARROT	04 79 28 80 33
• L'Atelier des Couleurs : - présidente : Corinne WAGNER	04 79 69 28 80
• Chorale Castel Neuves Voix : - président : Jean Claude DUGAVE	
• Club de l'Amitié - Bureau en cours de constitution	
• Comité d'Animation de Châteauneuf - Président : Jacky MANTEAU	04 79 28 89 62
• VU D'ICI - Présidente : Cathy GAUGLIN	06 22 64 34 71

POMPIERS



POLICE



SAMU



AUTRES SERVICES

• Bibliothèque Municipale - responsable : Liliane LUC	04 79 44 34 17
D.A.C.S (Déplacements Associatifs du Canton de St-Pierre d'Albigny - Mairie - 73250 Saint Pierre d'Albigny	06 45 93 51 57
Agence Postale Communale	04 79 25 69 17

UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Les tarifs de location sont les suivants :

Utilisation pour les festivités (repas, soirées dansantes...) :

- Particuliers de la commune : Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Associations ayant leur siège dans la commune (au delà d'une utilisation gratuite par an) :
Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Particuliers et associations extérieures à la commune :
Été / Hiver : 305 € / 380 €

Utilisation pour les réunions de travail :

- Associations de la commune et structures intercommunales dont fait partie la commune:
3 réunions annuelles gratuites
 - Associations extérieures à la commune comprenant des membres résidant dans la commune :
première réunion annuelle gratuite,
puis : Été / Hiver : 20 € / 30 €
- Une caution de 500 € est exigée à la remise des clefs ainsi qu'une attestation d'assurance.
Le règlement de la location se réalise par un chèque à l'ordre du Trésor Public.
Période d'hiver : 1er octobre - 31 mars.
Période d'été : 1er avril - 30 septembre.



Châteauneuf

été 2014

Samedi 14 juin

église - 20h30

**Les chœurs de la Citadelle
chantent PIAF**

4-5 juillet

Lac de Châteauneuf

Les Sons du Lac

7è fest. des Arts Vivants

Samedi 26 juillet

église - 20h30

Fêtes Musicales de Savoie

Orchestre Symphonique

Vendredi 20 juin

église - 20h30

Requiem Mozart

par l'Ensemble Sabaudia

de La Ravoire